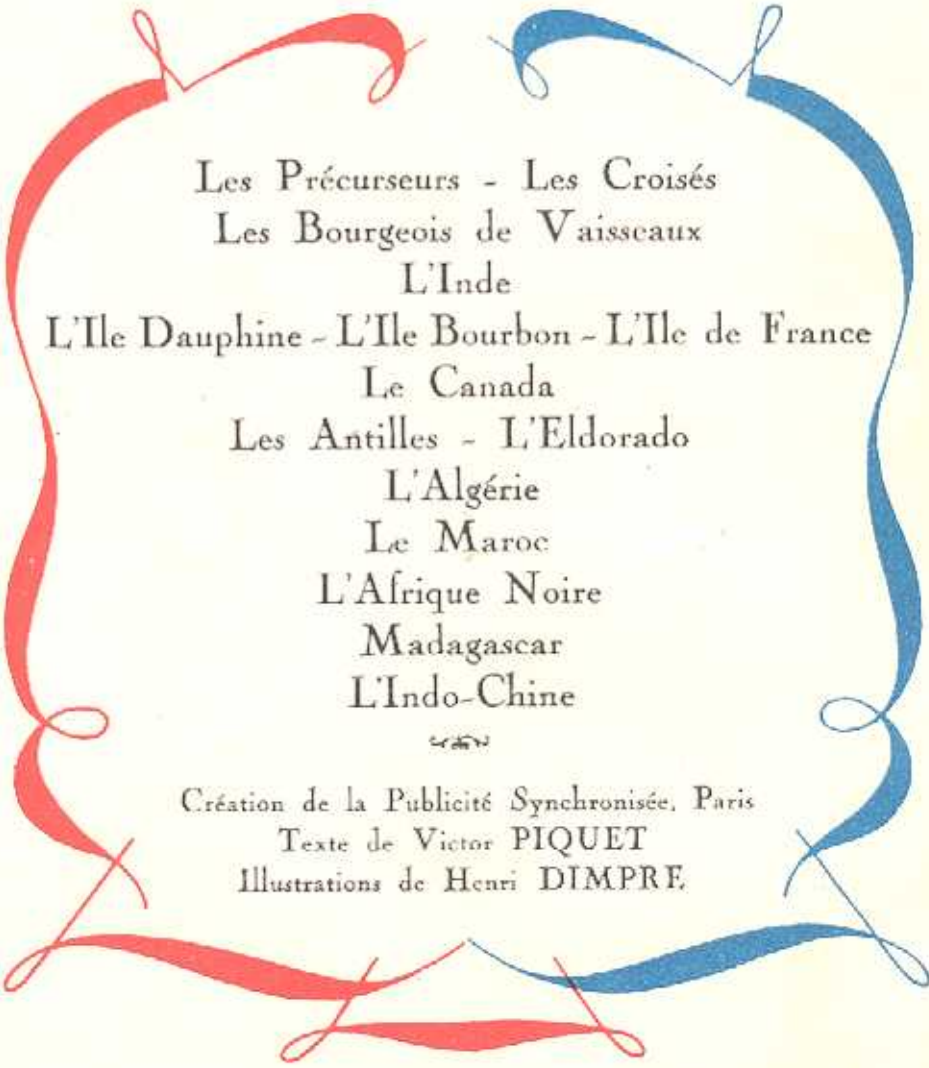


L'EMPIRE  
FRANÇAIS

ET  
SES PIONNIERS

ÉDITIONS C. P. R. N



Les Précurseurs - Les Croisés  
Les Bourgeois de Vaisseaux  
L'Inde  
L'Ile Dauphine - L'Ile Bourbon - L'Ile de France  
Le Canada  
Les Antilles - L'Eldorado  
L'Algérie  
Le Maroc  
L'Afrique Noire  
Madagascar  
L'Indo-Chine

Création de la Publicité Synchronisée, Paris  
Texte de Victor PIQUET  
Illustrations de Henri DIMPRE

# L'INDO-CHINE



INDOCHINE, plus grande que la France, est peuplée de 23 millions d'habitants, dont la moitié vivent dans les deltas des grands fleuves.

Le pays est divisé en deux parties par une longue chaîne de montagnes :

— A l'Est de cette chaîne se rencontrent les Annamites, dont la civilisation et la langue se rattachent à la Chine.

— A l'Ouest, les Thaï dans les montagnes du Laos et les Cambodgiens dans un pays riant traversé par la large nappe du Mékong. Les uns et les autres se rattachent à la civilisation hindoue ; les Cambodgiens parlent une langue indo-européenne. Ils habitent le pays où les Khmers ont laissé les belles ruines d'Angkor.

Ce sont les missionnaires, les Jésuites d'abord, puis les membres des Missions étrangères, qui furent les premiers Français à aborder sur ces côtes, au début du XVII<sup>e</sup> siècle.

C'est encore un missionnaire, Mgr PIGNEAU DE BEHAINE, qui sut, en soutenant un prétendant au trône d'Annam, procurer à la France une situation privilégiée dans ce pays.

Ce n'est qu'au XVIII<sup>e</sup> siècle que furent fondés nos premiers comptoirs sur la côte d'Annam, par la Compagnie des Indes ; et seulement après la Restauration que les armateurs de Bordeaux envoyèrent des navires dans ces parages.

C'est alors, en effet, que l'on se préoccupa davantage de l'Extrême-Orient.

Le Cambodge, pris entre le Siam et l'Annam, avait de lui-même sollicité notre protection en 1849.

En Annam, nos missionnaires étaient maltraités ; une démonstration navale énergique fut faite en 1858, devant Tourane. La Marine française créa alors une base à Saïgon, où l'amiral CHARNER revint avec des forces importantes en 1860. En 1862, était signé le traité qui nous donnait les trois provinces de Saïgon, Bien-Hoa et Mytho. Notre colonie de Cochinchine date de cette époque.

Peu après (1867), devant l'attitude anti-amicale de l'Annam, nous décidâmes une fois de plus une action énergique et nous obtenions qu'il abandonnât ses droits sur le Cambodge, où notre protectorat devenait effectif.

Vers la même époque, nous recherchions une voie d'accès vers la Chine. Nous tenions les bouches du Mékong, et l'on pouvait croire que ce fleuve fournirait la voie cherchée. Un jeune enseigne de vaisseau, Francis GARNIER, publia





**LE VICE-AMIRAL COURBET  
A FOU-TCHÉOU**

HENRI  
D'IMPRES



sur ce sujet une brochure qui le fit remarquer ; il fut chargé avec le capitaine de frégate DOUDART DE LAGRÉE d'explorer le Mékong. Le haut fleuve n'était pas navigable, mais les explorateurs apprirent que le Fleuve Rouge — le fleuve du Tonkin — l'était. Francis GARNIER, aussitôt, conçut le projet d'un protectorat sur le Tonkin. Avec les quelques forces qui lui furent envoyées, en une épopée extraordinaire, il s'empara d'Hanoi et de tout le delta, mais fut tué. C'était au len-



demain de nos revers de 1870 ; son œuvre ne devait être continuée qu'en 1879. La France prit dès lors, vis-à-vis de l'Annam et de la Chine, une attitude plus énergique. L'Annam, devant les menaces de l'amiral COURBET, devait signer, en 1884, un traité de protectorat. La guerre avec la Chine se poursuivit sur mer, mais aussi sur terre, marquée par le siège de Tuyen-Quang, où s'illustra le sergent BOBILLOT et un incident (Lang-Son) qui devait provoquer la retraite d'un grand ministre à qui nous devons une bonne partie de notre empire : Jules FERRY. La Chine, après le bombardement de Fou-Tchéou par COURBET, abandonnait ses prétentions sur le Tonkin et l'Annam.

Au Laos, où les revendications du Siam étaient menaçantes, notre consul, PAVIE, sut parfaitement défendre nos droits (vers 1887-89). Le Siam devait renoncer à intervenir en 1893. L'annexion du Laos à notre empire est ainsi un très bel exemple de conquête morale et d'action intelligente.

Ces diverses possessions ont été réunies progressivement en une Union Indochinoise (1887 à 1897) :

— La Cochinchine est une colonie soumise au régime des vieilles colonies ;

— Le Cambodge est un royaume protégé ;

— L'Annam

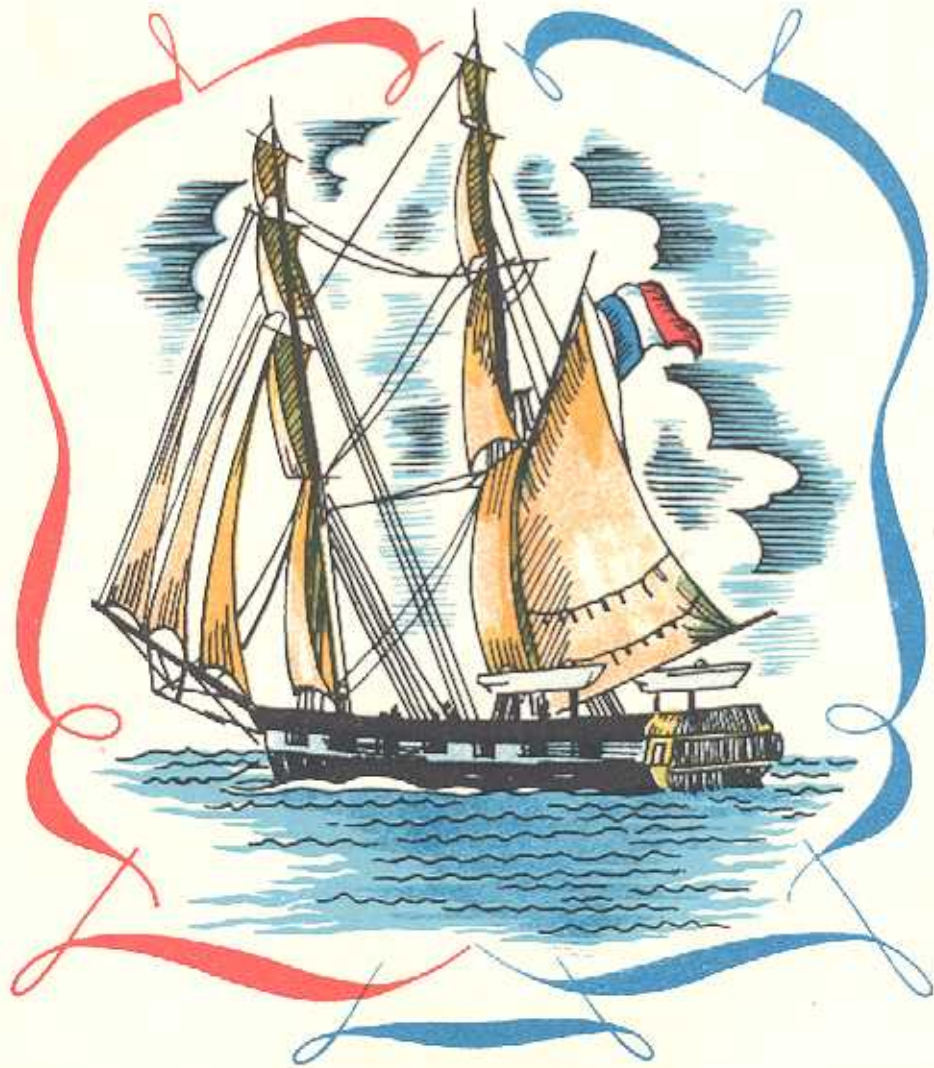


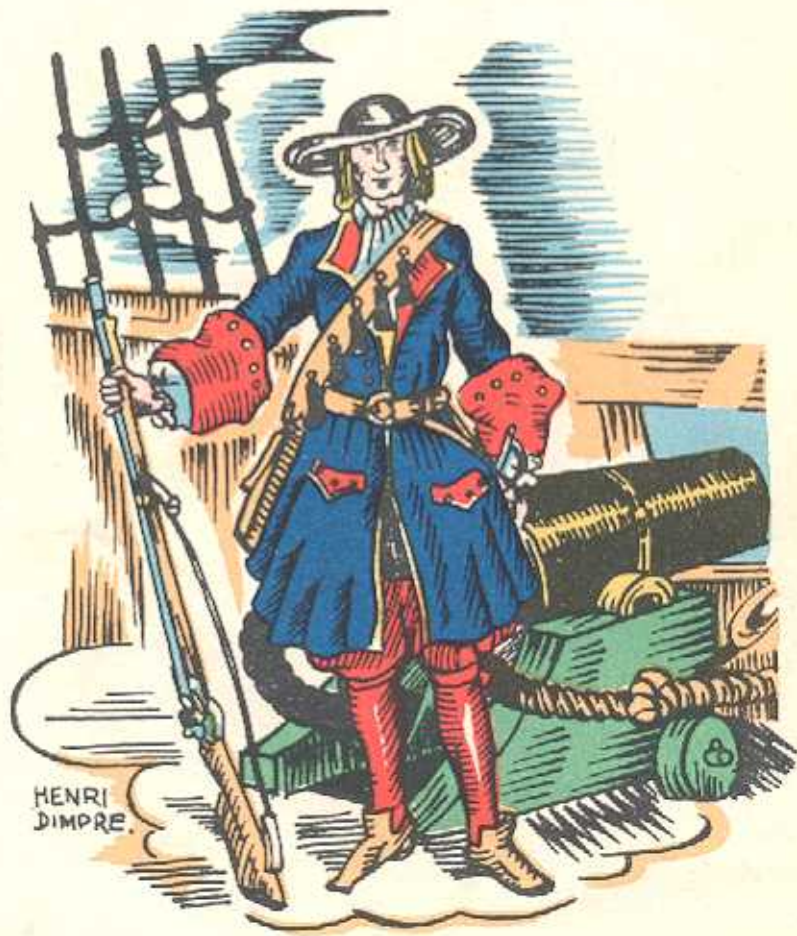
est un empire protégé ;

— Le Tonkin, quoique relevant en principe de l'Annam, est administré directement ;

— Le Laos l'est de même malgré l'existence du royaume de Luang-Prabang.

Malgré cette diversité de régimes, il apparaît de plus en plus que l'Indochine constitue un tout, dont le développement des communications liera davantage les différentes parties.





HENRI  
DIMPRE.